

Objectif 4

AMÉLIORER LA JUSTICE FAMILIALE

4.1 OFFRIR UNE VASTE GAMME DE SERVICES - Rendre les services en droit familial plus faciles à trouver, notamment le triage, l'intervention précoce, les processus intégrés et collaboratifs, les séances sur la parentalité et les services financiers.

4.2 FAIRE LA PROMOTION DU RÈGLEMENT CONSENSUEL - Développer et promouvoir la gestion proactive des problèmes familiaux, ainsi que des approches et des services davantage consensuels, tout en gardant l'accent sur la sécurité.

4.3 INNOVER - Sensibiliser le public aux approches moins adversariales et les encourager à faire l'expérience des nouveaux services et processus pour créer des occasions de résolution consensuelle.

4.4 RESTRUCTURER LES TRIBUNAUX DE LA FAMILLE - Regrouper tous les aspects du droit de la famille au même endroit, notamment la séparation, la garde et l'accès, et le divorce, idéalement sous la responsabilité d'un seul juge.

Le droit de la famille demeure un point central des efforts en matière d'accès à la justice au Canada. La majorité des demandeurs qui se représentent seuls devant les tribunaux canadiens doivent composer avec les aspects juridiques de la séparation et du divorce ou gèrent les ententes en matière de garde et de finances conclues entre les parents.

Les cliniques juridiques et les services d'information juridique publique visent depuis longtemps à aider les gens à comprendre les processus, les formulaires et les possibilités en cas de conflits familiaux. Les tribunaux de la famille, les avocats et les médiateurs continuent d'offrir des services juridiques directs, tandis que d'autres approches permettent de réduire les conflits ou d'éviter les litiges.

En 2019, l'accent dans le domaine de la justice familiale était mis sur l'augmentation des outils d'accès à distance, en personne et en ligne offerts aux parties au litige, en utilisant la législation et les politiques pour accroître le potentiel de règlements rapides, renforcer les efforts d'application de la loi et confirmer l'engagement du secteur de la justice à l'égard de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les organisations qui déclarent que c'est leur principal effet sur l'accès à la justice : **1**

Projets harmonisés : **57**

Habiliter les parties à des litiges familiaux au moyen des outils en ligne

La Public Legal Education Association (PLEA) de la Saskatchewan a lancé la plateforme d'ententes interactives, un outil en ligne complet pour résoudre les problèmes de droit de la famille par voie d'entente. Le projet dessert principalement les personnes qui se représentent elles-mêmes et qui sont en mesure de régler leurs problèmes de droit de la famille par voie d'entente. Il offre une plateforme en ligne à l'intention des personnes qui se représentent elles-mêmes pour créer un document d'entente afin de résoudre leurs problèmes de droit de la famille. Les sujets sur lesquels les parties s'entendent peuvent être choisis après que les utilisateurs reçoivent des renseignements juridiques en langage clair sur les différences entre une entente et une ordonnance du tribunal, et la loi concernant les ententes. Un concept de parcours guidé est utilisé et des options sont présentées, combinant les options de clause standard à la flexibilité pour créer des clauses uniques. Les utilisateurs peuvent travailler à leur propre rythme, et tous leurs progrès sont enregistrés automatiquement. Une fois rempli, un document prêt à imprimer est fourni, ainsi que des instructions sur la signature et les témoins. Le processus d'entente peut améliorer la capacité des membres de la famille à négocier et à faire des compromis pour trouver des solutions pour tous.

La Legal Services Society de la Colombie-Britannique a redessiné le site Web Family Law in BC à la suite de vastes essais effectués par les utilisateurs et de travaux de conception conjointe avec des parties au litige qui se représentent elles-mêmes et des intermédiaires intersectoriels. Voici certaines caractéristiques :

- conception accessible pour aider les utilisateurs en détresse émotionnelle ou confrontés à d'autres obstacles à comprendre des renseignements complexes, p. ex. des bandes dessinées pour ceux qui ont des problèmes d'alphabétisation, des conseils de mieux-être pour ceux qui souffrent de stress émotionnel et normes d'accessibilité du W3C;
- navigation qui reflète la façon dont les utilisateurs désignent les problèmes juridiques et la présentation de l'information de simple à complexe;
- guides pas-à-pas moins intimidants et conception mobile conviviale;

Le parcours guidé d'Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO) présente des entrevues en ligne qui aident les gens à remplir les formulaires des tribunaux de la famille et les formulaires des tribunaux. Ce projet s'adresse aux parties au litige qui se représentent elles-mêmes –

les personnes ayant des problèmes de droit de la famille ou les locataires qui ont des problèmes de réparation et d'entretien. En 2019, CLEO a créé :

- un parcours guidé pour le processus de demande de divorce et de séparation, de partage des biens et de pension alimentaire pour le conjoint et l'enfant, ainsi que d'autres formulaires connexes;
- un parcours guidé à l'appui des locataires pour les requêtes concernant l'entretien afin de présenter une demande T6 au locateur et à la Commission de la location.

Le projet de site Web pour le droit de la famille vise à servir les francophones de la Saskatchewan qui, pour diverses raisons, se représentent eux-mêmes dans le traitement des questions de droit de la famille. Le projet a permis de créer un site Web en français pour fournir les mêmes renseignements complets et en langage clair sur le droit de la famille qui sont fournis en anglais sur le site Web Family Law Saskatchewan (familylaw.plea.org) de la PLEA. Ce site en français, comme le site en anglais, dispose d'un outil interactif qui permet aux utilisateurs de demander un divorce en français sans l'aide d'un avocat. Cela comprend l'utilisation de questions de sélection, la création de plans étape par étape, la création de formulaires de tribunaux remplissables et des instructions sur ce qu'il faut faire avec les formulaires remplis.

Le projet du Family Resolution Centre de la Legal Services Society de la Colombie-Britannique a introduit la médiation en ligne gratuite pour les différends relatifs aux rôles parentaux. Ces différends se reproduisent fréquemment et peuvent concerner n'importe quel aspect de l'éducation parentale, y compris le temps passé avec chaque parent, la garde, la tutelle ou l'accès. Ce service aidera les participants à négocier une entente et fournira une médiation au besoin pour résoudre le problème. Comme il s'agit du premier service gratuit de résolution en ligne des différends au Canada pour les personnes ayant des problèmes de droit de la famille, le projet pilote offrira des possibilités de perfectionnement professionnel aux médiateurs et mettra au point des données significatives qui contribueront au domaine relativement nouveau de la résolution en ligne des différends en droit de la famille.

Renforcer l'engagement en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant

Le 30 octobre 2019, le Leadership Group d'Access to Justice BC a convenu d'un énoncé d'engagement visant à contrer les effets néfastes sur les enfants d'un conflit parental accru

et de l'anxiété pendant la séparation. L'énoncé comprend un cadre d'action qui comprend trois objectifs : accroître la capacité des parents à gérer les conflits; améliorer la résilience des enfants; et concevoir le système de justice pour réduire les conflits et l'anxiété parentaux, et améliorer la résilience des enfants.

Le gouvernement fédéral a présenté la réforme du droit de la famille (projet de loi C-78). Le projet de loi C-78 vise quatre objectifs principaux qui sont les suivants : « promouvoir l'intérêt de l'enfant, aider à lutter contre la violence familiale, aider à réduire la pauvreté chez les enfants et accroître l'accessibilité et l'efficacité du système de justice familiale canadien » dans le contexte de l'éclatement de la famille. Le projet de loi est la première révision substantielle de la loi fédérale relative au droit de la famille en 20 ans.

Faisant référence à l'article 33 du Code civil du Québec, le projet Porte 33 de Justice Pro Bono vise à offrir des ressources juridiques et psychosociales, axées sur l'intérêt de l'enfant, aux familles vivant une séparation. L'objectif du projet est double : améliorer l'accès à la justice en matière familiale et atténuer l'impact de la séparation dans la vie de l'enfant. Porte 33 comporte trois volets : une clinique juridique itinérante, une formation et un livre électronique.

L'initiative Reforming the Family Justice System (RFJS) en Alberta est une initiative de changement du système qui a adopté un changement de culture qui mène à une transformation du système de justice familiale dans la province de l'Alberta. La théorie veut que les familles prospèrent lorsque les questions de justice familiale sont reconnues comme étant principalement des questions sociales, relationnelles, parentales et financières, qui contiennent un élément juridique. En 2019, RFJS a lancé le projet pilote Family Justice Navigator dans le comté de Strathcona. Le personnel a reçu une formation sur la science du cerveau et les pratiques tenant compte des traumatismes et a aiguillé les familles vers des services de soutien non légaux. RFJS a également élaboré un cadre de résultats pour accroître la communication, assurer une approche délibérée des priorités et accélérer les changements souhaités. Dans le domaine de la violence familiale, RFJS a collaboré dans le cadre d'une initiative d'impact collectif à l'échelle de la province, connue sous le nom d'Impact. RFJS a commencé à travailler avec des organisations autochtones de l'Alberta pour appuyer la guérison nécessaire pour obtenir de meilleurs résultats pour les familles et les collectivités autochtones qui s'occupent de la protection de l'enfance et de la violence familiale.

Encourager la résolution rapide et renforcer les options d'application de la loi

Aide juridique Manitoba a mis en œuvre le Projet de résolution des problèmes familiaux hors cour, dans lequel les familles reçoivent une protection juridique pour régler leurs problèmes familiaux au moyen d'un processus de résolution extrajudiciaire. Cette approche de règlement des différends familiaux met l'accent sur l'intérêt supérieur des enfants et des familles et s'harmonise avec la nouvelle approche adoptée par la Cour du Banc de la Reine du Manitoba à l'égard de la justice familiale.

Les modifications législatives apportées au Programme d'exécution des ordonnances alimentaires comprennent l'autorisation à la Insurance Corporation of BC d'annuler le permis de conduire d'une personne ayant des arriérés importants. Ce changement améliorera l'efficacité de l'application de la loi en matière de soutien aux enfants et aux conjoints en prenant des mesures immédiates contre ceux qui ont des arriérés de plus de 3 000 \$, ce qui encouragera la négociation pour régler les ententes de paiement. Une deuxième modification remplace l'exigence de déposer l'intégralité d'une ordonnance ou d'une entente relative au soutien à l'enfant ou au conjoint dans le Land Titles Registry, avec une exigence simplifiée de ne soumettre que des renseignements pertinents. Ce changement simplifiera les processus et aidera à prévenir la divulgation publique inutile de renseignements de nature délicate.

Le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse a apporté des changements au Programme d'exécution des ordonnances alimentaires (PEOA), y compris un nouveau portail mettant à profit les voies électroniques et en ligne accessibles aux clients du PEOA. Le PEOA en ligne permet aux utilisateurs d'accéder à des renseignements sur leur compte, notamment :

- l'état d'avancement de leur dossier;
- des renseignements sur les paiements, y compris les paiements les plus récents et les paiements arriérés (en retard);
- toute mesure d'exécution en place.

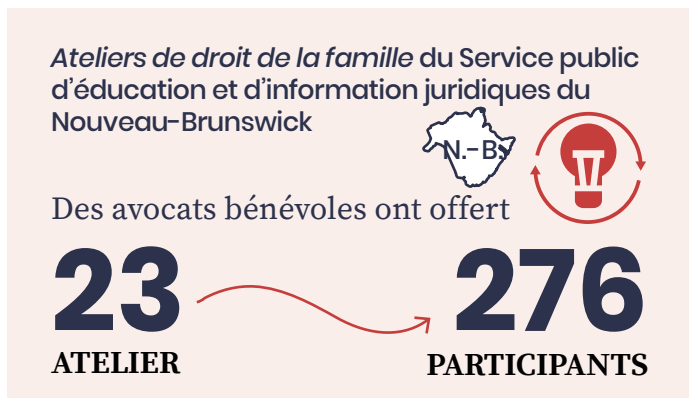
En ligne, le PEOA permet également aux utilisateurs d'envoyer un message au personnel du PEOA, de modifier leur adresse et de s'inscrire pour recevoir des notifications sur les paiements.

Le Victoria Early Resolution and Case Management Prototype met à l'essai un nouveau processus dans les règles des cours provinciales de la Colombie-Britannique. Ce modèle est conçu pour encourager les parties à régler les différends familiaux par voie d'entente ou pour les aider à obtenir des

décisions justes et rapides devant les tribunaux provinciaux. Le nouveau processus s'applique aux questions en vertu de la Family Law Act et introduit des exigences de règlement rapide pour les questions de droit de la famille présentées au greffe de Victoria qui sont traitées par la Cour provinciale. En plus des exigences de résolution rapide, le nouveau processus introduit une conférence de gestion de l'instance en de droit de la famille qui remplacera la première comparution et offrira une gestion accrue des instances. Cette pratique aidera à améliorer le règlement des différends et aidera à s'assurer que les parties sont prêtes si elles doivent procéder au procès. Il y a un certain nombre d'autres changements, y compris de nouveaux formulaires plus conviviaux et des processus améliorés pour des affaires comme les ordonnances sur consentement et les ordonnances de gestion d'instance.

Accroître la portée des services de soutien en droit de la famille

Dans le cadre de l'initiative d'Ateliers de droit de la famille du Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick, des avocats bénévoles ont offert 23 ateliers à 276 participants de la province sur une période de 7 mois. Environ 5 000 publications sur le droit de la famille ont été distribuées aux participants dans leurs troussees d'information.

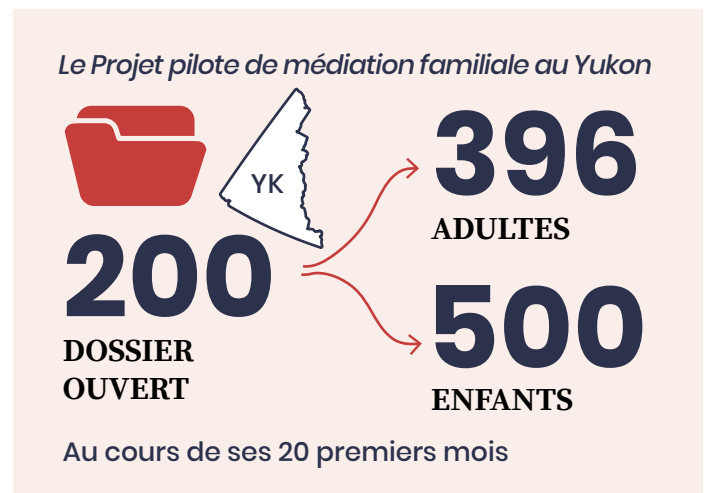


Le Child Protection Practice Group (CPPG) de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse met l'accent sur la prestation de services juridiques aux familles qui s'occupent de la protection de l'enfance en y incorporant le plus tôt possible du personnel non-avocat et en renforçant la sensibilisation communautaire. L'objectif est d'améliorer l'utilisation du temps des tribunaux, de réduire les comparutions inutiles devant les tribunaux, de réduire le nombre de parties qui se représentent elles-mêmes aux audiences provisoires de 5 jours et de 30 jours, et de fournir de l'information et un soutien à la navigation aux parties et aux non-parties touchées. L'objectif de mettre l'accent sur l'intervention précoce est d'offrir une gamme complète de

services juridiques opportuns qui sont adaptés à la culture et qui tiennent compte des traumatismes en aidant les familles dès que possible, en collaborant avec la planification des cas et en élaborant des options de placement précoces et appropriées et en travaillant en collaboration avec l'Agence et son avocat pour aborder les risques et établir de meilleurs liens avec les collectivités autochtones et des afro-néo-écossais.

Les Parents Legal Centres (PLC) gérés par le Ministry of the Attorney General de la Colombie-Britannique favorisent le règlement rapide des affaires de protection de l'enfance et sont conformes aux recommandations formulées dans un récent rapport sur la protection de l'enfance autochtone. Les PLC offrent des services aux personnes dont les enfants risquent d'être retirés du foyer familial et mettent l'accent sur les processus de collaboration précoce et aident à résoudre les problèmes sous-jacents comme le logement et les dépendances. En 2019, d'autres PLC ont été ouverts à Campbell River, Duncan, Prince George et Smithers/Hazelton.

Le Projet pilote de médiation familiale au Yukon, un projet d'un an offrant de la médiation gratuite aux parents pour régler des questions liées aux enfants, a été prolongé de deux ans. Au cours de ses 20 premiers mois, le programme a ouvert plus de 200 dossiers, représentant plus de 396 adultes et 500 enfants.



La Ligne d'information sur le droit de la famille au numéro sans frais – 1-888-236-2444 a aidé 2 046 personnes uniques qui ont appelé au cours du dernier exercice.

